

## La torture, l'Algérie et la République: la vérité, enfin

PAR EDWY PLENEL  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

La déclaration d'Emmanuel Macron sur la torture et l'assassinat de Maurice Audin pendant la bataille d'Alger a la même portée historique que le discours de Jacques Chirac au Vel d'Hiv sur la responsabilité de l'État français dans la déportation des Juifs sous l'Occupation. Elle vaut reconnaissance des crimes commis par la République française pendant la guerre d'Algérie.

Deux présidents peu ou prou de droite auront donc réussi à dire ce que leurs prédécesseurs élus à gauche n'avaient pas su énoncer. Après Jacques Chirac, qui en 1995 avait déverrouillé la mémoire française sur l'Occupation et la collaboration avec le nazisme, Emmanuel Macron vient enfin d'ouvrir grand le placard à blessures et à secrets de la guerre d'Algérie.

À travers le sort tragique du jeune militant communiste algérien Maurice Audin, arrêté à Alger par l'armée française le 11 juin 1957, torturé puis exécuté ou torturé à mort – l'incertitude demeure – par des militaires, le huitième président de la Cinquième République reconnaît publiquement l'existence d'un « système institué sur un fondement légal, les pouvoirs spéciaux » qui, poursuit-il, « a été le terreau malheureux d'actes parfois terribles, dont la torture ». Pour toutes celles et tous ceux qui, depuis soixante bonnes années, se sont engagés dans ce combat pour la vérité, c'est une victoire qui récompense leur courage, leur fidélité et leur entêtement.

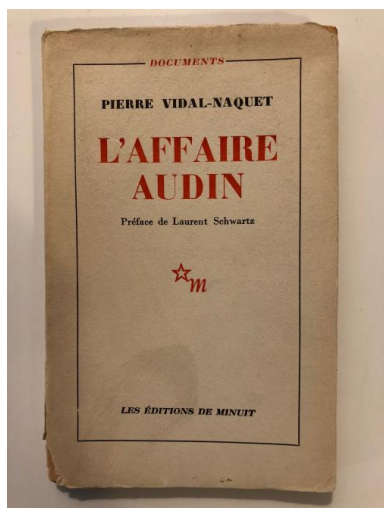
Nous la connaissions bien sûr cette vérité, comme le rappelait Michèle Audin, écrivaine tout comme elle est mathématicienne à l'instar de son père, dans le beau livre qu'elle lui a consacré, *Une vie brève* (L'Arbalète Gallimard, 2013) : « Maurice Audin avait vingt-cinq ans en 1957, il a été arrêté au cours de la bataille d'Alger, il a été torturé par l'armée française, il a été tué, on a organisé son simulacre d'évasion et fait disparaître les traces de sa mort. » Mais ce que nous demandions c'est qu'en la reconnaissant,

la République française l'affronte dans toutes ses conséquences en admettant que la guerre d'Algérie s'accompagna d'une institutionnalisation de la torture, dans une perte qui accable les trois pouvoirs, le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Aussi bienvenue qu'elle est tardive, l'énonciation au sommet de l'État de cette vérité de l'histoire ouvre enfin la voie à une réconciliation des mémoires algérienne et française tant ce passé traumatique est encore actif au sein de nos deux peuples, de génération en génération. La déclaration présidentielle est un appel à ce que, dans leur diversité meurtrie, ils effectuent ensemble ce travail de vérité et de mémoire. Gangrénant la République, la systématisation de la torture, mais aussi des disparitions, des arrestations arbitraires, des camps d'internement et des violences contre les populations civiles, a conduit la France et l'Algérie à une séparation qui les a blessés tous deux, entraînant des déchirures et des radicalisations qui, n'eût été l'entêtement aveugle des gouvernants français, auraient peut-être pu être évitées.

De ce côté-ci de la Méditerranée, nous sommes des millions, chevauchant au moins trois générations, à être partie prenante de cette histoire commune : les descendant.e.s de travailleurs algériens en France dont, à l'époque, bon nombre épousèrent la cause nationaliste ; les « pieds noirs », ces Européens d'Algérie qui n'étaient pas tous, loin de là, des colons oppresseurs – Maurice Audin était l'un d'eux ; les familles juives sépharades dont l'Algérie était la patrie ancestrale ; les communautés de harkis, doublement victimes de l'histoire car rejetées et méprisées dans les deux camps ; sans compter toutes les lignées où rôdent,

tels des fantômes, les silences de parents, soldats du contingent ou militaires de carrière, ayant dû mener cette guerre où la France fut moralement vaincue.



L'édition originale du livre paru en mai 1958

Mais la portée de la déclaration d'Emmanuel Macron concerne autant nos présent et futur que l'histoire de cette guerre coloniale, illégitime et désastreuse, de huit années (1954-1962) qui conduisit à la perte de la Quatrième République. Une guerre qui ne prit fin qu'avec l'indépendance algérienne, quatre ans après l'effondrement, en 1958, de ce régime sous les coups de boutoir des ultras, tenants de l'Algérie française. C'est en effet une alerte sur les dangers sans retour de tout état d'exception qui, au prétexte de menaces sécuritaires, fait sortir la démocratie de sa légalité ordinaire et, par conséquent, de son cours démocratique.

Le texte présidentiel souligne que c'est une loi « votée par le Parlement en 1956 (qui) a donné carte blanche au gouvernement pour rétablir l'ordre en Algérie ». Et que c'est cette loi dite des « pouvoirs spéciaux » qui a permis la délégation des pouvoirs de police à l'armée, pouvoirs dès lors sans contrôle où tous les excès furent permis, notamment « le système appelé "arrestation-détention" à l'époque même, qui autorise les forces de l'ordre à arrêter, détenir et interroger tout "suspect" dans l'objectif d'une lutte plus efficace contre l'adversaire ».

On n'ose espérer que cette prise de position historique fasse désormais réfléchir les parlementaires qui, ces dernières années face aux attentats terroristes, ont accepté de rogner l'État de droit par des mesures d'exception au prétexte d'urgences provisoires qui, toujours, deviennent pérennes, affaiblissant durablement les droits individuels face à la raison d'État. Comment oublier que les dispositions de l'état d'urgence instauré sous la présidence de François Hollande, puis entré dans le droit commun sous celle d'Emmanuel Macron, avaient pour texte de référence une loi votée en 1955, pour réprimer le mouvement indépendantiste algérien, et dont la loi instaurant, un an après, les pouvoirs spéciaux ne sera que le prolongement et l'extension ?

Mais la déclaration sur Maurice Audin va encore plus loin : elle acte que, faute de vigilance des gouvernants et des fonctionnaires qui en ont la charge, les démocraties peuvent céder à des pratiques de violation systématique des droits humains, jusqu'à ce crime totalitaire, la torture, cette négation de l'humanité de ceux et celles qui en sont victimes. Nul hasard si ce texte remarquable commence par la mise en exergue d'une citation de l'historien Pierre Vidal-Naquet, figure de la dénonciation documentée de cette institutionnalisation de *La Torture dans la République* (Éditions de Minuit, 1972), dont le premier engagement contre la guerre d'Algérie sera, précisément, *L'Affaire Audin* avec le livre éponyme publié en mai 1958 aux Éditions de Minuit.

« Certes, la torture n'a pas cessé d'être un crime au regard de la loi, mais elle s'est alors développée parce qu'elle restait impunie, affirme le président de la République. Et elle restait impunie parce qu'elle était conçue comme une arme contre le FLN, qui avait lancé l'insurrection en 1954, mais aussi contre ceux qui étaient vus comme ses alliés, militants et partisans de l'indépendance ; une arme considérée comme légitime dans cette guerre-là, en dépit de son illégalité. En échouant à prévenir et à punir le recours à la torture, les gouvernements successifs ont mis en péril la survie des hommes et des femmes dont se saisissaient les forces de l'ordre. En dernier ressort, pourtant, c'est à eux que revient la responsabilité

*d'assurer la sauvegarde des droits humains et, en premier lieu, l'intégrité physique de celles et de ceux qui sont détenus sous leur souveraineté. »*

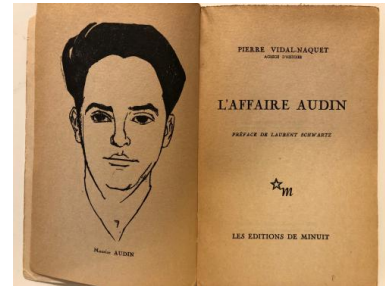
### Rigueur mathématique et exigence historienne

« *Il importe que cette histoire soit connue, qu'elle soit regardée avec courage et lucidité* », ajoute Emmanuel Macron. C'est ce courage et cette lucidité qui ont manqué à François Mitterrand, président durant quatorze ans (1981-1995) et figure tutélaire du PS, dont l'attitude de déni farouche a paralysé les pouvoirs socialistes sur ces questions mémorielles toujours vivantes et actuelles, alors même que, pour nombre de ceux qui l'entouraient au pouvoir – Pierre Joxe et Michel Rocard notamment –, la contestation de la guerre d'Algérie avait été leur premier engagement militant.

De Chirac à Macron, deux verrous ont donc sauté que Mitterrand tenait fermés. Il n'avait pas seulement refusé de regarder en face ses engagements de jeunesse à l'extrême droite, puis à Vichy où il fut décoré par Pétain de la Francisque. Il refusait aussi d'affronter son engagement ministériel actif dans le choix, pendant la guerre d'Algérie, d'une répression sans issue, niant le droit à l'autodétermination des peuples afin de maintenir coûte que coûte l'empire colonial. Il faudra, par exemple, attendre sa mort pour que les archives confirment combien, garde des Sceaux du gouvernement Guy Mollet (février 1956-mai 1957), il fut intraitable, assumant quarante-cinq exécutions capitales de nationalistes algériens auxquels il refusa presque systématiquement la grâce (*lire ici notre article de 2010*).

Trop longtemps la vérité de la guerre d'Algérie, de ses crimes et de son injustice, fut officiellement niée, étouffée ou dissimulée, au point qu'elle ne fut reconnue comme telle par l'Assemblée nationale qu'en 1999, soit quarante-cinq ans après le début de l'insurrection indépendantiste du FLN, née du refus français de l'autodétermination du peuple algérien. La voici enfin assumée au sommet de l'État, ouvrant la voie à un travail de mémoire accru par la décision du président de la République d'« *encourager le travail*

*historique sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, français et algériens, civils et militaires* » grâce à une dérogation générale ouvrant « *à la libre consultation tous les fonds d'archives de l'État qui concerne ce sujet* ».



L'ouverture de «L'Affaire Audin» avec un portrait du jeune mathématicien

« *S'il est partisan, c'est seulement de la vérité* », écrivait en préface de *L'Affaire Audin* le grand mathématicien Laurent Schwartz qui présida le jury de la thèse de Maurice Audin, soutenue *in absentia*. On retrouve l'écho de ce combat originel, dont les principaux protagonistes furent des mathématiciens et des historiens, dans la déclaration présidentielle : « *Il en va enfin du devoir de vérité qui incombe à la République française, laquelle dans ce domaine comme dans d'autres, doit montrer la voie, car c'est par la vérité seule que la réconciliation est possible et il n'est pas de liberté, d'égalité et de fraternité sans exercice de vérité.* » Un peuple doit savoir regarder la vérité en face, aussi douloureuse soit-elle pour lui-même, son honneur ou sa grandeur.

Évidemment soutenues par nombre de bonnes volontés militantes, dont le Parti communiste auquel avait adhéré Maurice Audin mais aussi la Ligue des droits de l'homme, constante dans son engagement, deux volontés n'ont cessé de porter ce combat, associant rigueur mathématicienne et exigence historienne. Mathématicien émérite, le député LREM Cédric Villani, détenteur de la prestigieuse médaille Fields, s'est senti dépositaire de cette exigence de vérité, dans la lignée de ses anciens, disparus comme Laurent Schwartz, Henri Cartan et Gérard Tronel, ou toujours vivants et présents, tel Michel Broué (président des Amis de Mediapart) auquel il avait succédé à la tête de l'Institut Henri-Poincaré.

Dans le sillage de Pierre Vidal-Naquet, une historienne, Sylvie Thénault, directrice de recherche au CNRS, a beaucoup compté dans la précision de la déclaration présidentielle sur le « système » qui a permis l'assassinat de Maurice Audin et de tant d'autres, en toute impunité. Ses travaux récents sur **les magistrats pendant la guerre d'Algérie** (2001) et sur **les détentions arbitraires** dans l'Algérie coloniale (2012) font référence. Tout comme avait fait date, en 1998, *La Gangrène et l'Oubli* (1998), cette alerte mémorielle de l'historien Benjamin Stora. On ne saurait trop rappeler à nos gouvernants – dont les actuels – combien sans la libre recherche universitaire, loin de toute logique de rentabilité économique et d'utilitarisme marchand, ce moment de vérité n'aurait peut-être jamais eu lieu.

Pierre Vidal-Naquet aimait qualifier de « dreyfusiste » l'engagement de sa génération contre la guerre d'Algérie, soulignant ainsi combien il passait par la défense d'individus face à l'arbitraire et au mensonge. S'il est une leçon à retenir de ce long combat porté, c'est bien celle-ci : le refus de l'indifférence aux autres et au monde, le souci des hommes et des femmes frappés d'injustice. Avocat de la famille Audin, un homme incarna ce combat jusqu'à son dernier souffle :

six jours avant **son décès brutal**, le 26 juin 2017, Roland Rappaport avait écrit à Emmanuel Macron ( ) en portant à sa connaissance de nouveaux documents, extraits des archives de son confrère Maurice Garçon, où l'on pouvait lire que Maurice Audin « *est mort entre les mains des paras* ».

L'affaire Audin fut, pour l'anticolonialisme, ce que fut l'affaire Dreyfus pour l'antisémitisme : la défense du salut de tous à travers le sort d'un seul. En quatrième de couverture du livre de Pierre Vidal-Naquet, paru près d'un an après la disparition du jeune mathématicien, Jérôme Lindon avait simplement reproduit un passage des *Preuves*, le recueil d'articles de Jean Jaurès en défense de l'innocence du capitaine Alfred Dreyfus. En voici le début : « *Oui, quelle est l'institution qui reste debout ? Il n'en reste plus qu'une : c'est la France elle-même. Un moment, elle a été surprise, mais elle se ressaisit, et même si tous les flambeaux officiels s'éteignent, son clair bon sens peut encore dissiper la nuit.* »

Si la France est debout, en ce jeudi 13 septembre 2018, c'est grâce au combat de toutes celles et tous ceux qui ont mené ce long et patient combat anticolonialiste dont Maurice Audin fut à la fois l'emblème et le martyr.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.